

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la réclame des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. BAYAS-LAFITTE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Février 1875.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Nous lisons dans Paris-Journal :

Qu'est-ce que vous diriez du dimanche 25 avril ou du dimanche 2 mai prochain, comme date à laquelle les électeurs seraient convoqués dans tous les départements, à l'effet de nommer leurs représentants à la future et très-prochaine Assemblée nationale ?

Je n'ai pas mis le 25 avril ou le 2 mai au hasard ; c'est le résultat de calculs à la portée de tout le monde et que chacun de nous peut faire sur son almanach.

Jeudi, l'Assemblée nationale élue le 8 février 1874, et qui est en voie d'épuiser grand train son mandat, est rentrée en séance, après le très-court carême parlementaire que nous ont donné les jours gras. La loi sur le Sénat, dont la première délibération fut expédiée en deux heures, y revint en seconde lecture. Quelque envie que l'on ait d'en finir vite et de s'expliquer le moins possible, ce qui, dans le cas présent, est la meilleure chance que l'on ait de s'entendre, il serait téméraire d'espérer que l'on pourra bâcler la chose sans débat.

La seconde lecture des projets constitutionnels a occupé six séances, du 28 janvier au 3 février. Combien voulez-vous que nous accordions de temps pour la seconde et troisième délibération de la loi sur le Sénat et pour le vote définitif de la constitution Wallon ? Mettons un mois pour toute cette besogne constitutionnelle, en y joignant le dernier sacrement à donner à la loi des cadres.

Il restera encore à faire une loi électorale, si l'on peut, et à s'entendre au sujet des 90 millions d'impôts nouveaux demandés par le ministre des finances pour parfaire les budgets de 1875 et 1876. On sait que la commission du budget de 1875 a déjà fait connaître ses résolutions au sujet d'une partie des impôts proposés par M. Mathieu Bodet ; donc, ce n'est pas le budget qui retardera. Mais, afin de ne mettre l'épée dans les reins à personne, comptons un mois pour le budget et pour la loi électorale comme nous avons déjà compté un mois pour en finir avec les discussions constitutionnelles. C'est plus de temps qu'il n'en faut et plus de temps qu'on n'en mettra. Total : deux mois.

Dans deux mois, au maximum, l'Assemblée élue le 8 février 1874 aura rempli la tâche qu'elle s'était imposée à elle-même par l'article 5 de la loi du 13 mars 1873 ; elle aura statué sur l'organisation et la transmission des pouvoirs ; statué sur la création et les attributions d'une seconde Chambre ne devant entrer en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée nationale ; statué aussi sur la loi électorale.

Elle n'aura plus qu'à statuer... sur le jour de son départ.

En mettant les élections générales au 25 avril ou au 2 mai, quand l'Assemblée pourrait aisément avoir fini ses travaux vers le 24 mars, nous procédons sans presser personne et avec la sage lenteur de gens qui connaissent le proverbe italien : Chi va piano va sano.

En faisant la part des délais amenés par les scrutins de ballottage, la nouvelle Assemblée pourrait fort bien se réunir — à

Versailles — le lundi 24 mai pour la première fois.

Nous serons alors vraiment en République, en République révisable, il est vrai, en République wallonnisée, mais enfin, en République ; République perfectible dans le sens républicain pour ceux qui l'auront votée à gauche, République renversable au profit de la monarchie pour les républicains nouveau-style du centre droit.

On nous aura mis en République, malgré nous, qui estimons le pays fort compromis dans toutes ces aventures ; mais nous n'en saurons pas moins respecter la République qu'on nous aura faite, et nous demanderons à ceux qui la font aujourd'hui malgré nous de la respecter autant que nous.

Quoi qu'il en soit, il faudra deux Chambres à la République Wallon, et pour qu'il y ait deux Chambres, il faudra que l'Assemblée actuelle ait plié bagages, la seconde Chambre ne devant fonctionner qu'après la séparation de l'Assemblée élue le 8 février.

En votant la loi du Sénat, nos députés votent donc leur propre fin, à très-bref délai. Une fois le mode d'organisation du Sénat fixé, une fois qu'on aura décidé la façon dont les sénateurs devront être recrutés, il restera, pour compléter l'œuvre, à dire : Le Sénat fonctionnera à partir de tel jour, et, ce jour-là, l'Assemblée qui doit succéder à l'Assemblée actuelle, l'Assemblée qui doit exister parallèlement au Sénat, devra être également en mesure de fonctionner. Comme on n'aura point formé un Sénat pour le laisser sous la remise, il en résulte que nos souverains d'aujourd'hui touchent volontairement à la fin de leur règne.

D'ailleurs, comme nous le disions tout à l'heure, ils auront fait tout ce qu'ils avaient à faire.

Si, par impossible, on doutait que le terme fût si prochain, lisez la République française, qui conclut à la dissolution, absolument comme nous l'avons fait nous-même dans le Paris-Journal du 5 février, c'est que la dissolution est dans la force des choses, c'est qu'elle est inévitable, prochaine, et qu'elle résulte forcément des dernières décisions de l'Assemblée. La République le dit en termes formels :

« Croit-on que les élections puissent être indéfiniment retardées ? Ceux que le vote du 30 janvier a rapprochés comprendront, sans nul doute, que leur intérêt, d'accord cette fois avec leur devoir, veut qu'ils s'adressent au pays lorsque la tâche qu'ils ont commencée sera accomplie. »

Il convient de se préparer, dès aujourd'hui, aux élections générales pour le printemps où nous allons entrer, pour la fin d'avril ou le commencement de mai. Tâchons d'être assez sages, quoiqu'en République alors, pour que cette grande secousse électorale ne trouble pas la paix à l'intérieur et n'achève pas notre peu de crédit politique au-delà des frontières.

Pour que ce mot de République, n'eût-on même encore que le mot légalement consacré plutôt que la chose, n'influe pas trop tristement sur notre renommée dans le monde et sur nos destinées, les républicains auront à faire preuve de toutes les qualités qu'on est contraint de leur dénier jusqu'ici : intelligence, modération, désintéressement. On est si bien habitué à leur voir des appétits désordonnés de fonctions et de traitements, qu'ils devront montrer deux fois plus de frugalité que les royalistes. Ils devront établir au plus tôt la gratuité du

mandat de député, comme celle du mandat de sénateur, sous peine d'être vite impopulaires aux yeux des contribuables auxquels on impose encore d'énormes charges, et qui seront toujours enclins à rechigner aux 40 ou 42 derniers millions, en les supposant destinés à payer des services dont la nature exclut tout salaire comme ceux du législateur.

Avec la République commencera la responsabilité des républicains. Nous leur souhaitons d'être à la hauteur de la tâche qu'ils auront entreprise. Ce sera la première fois qu'un pareil phénomène se verrait. Nous y applaudirions d'autant plus que nous l'attendons moins de leur part.

Mais, nous attendons les élections générales pour le 25 avril ou le 2 mai.

H. DE PÈNE.

Chronique générale.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite de la séance du 11 février.

M. Pascal Duprat vient développer, sur le même article, un amendement ainsi conçu :

« Le Sénat est électif. Il est nommé par les mêmes électeurs que la Chambre des députés. »

L'orateur pose, dès le début, la question préjudiciable de savoir si la création d'un Sénat peut cadrer avec des institutions démocratiques, si une Chambre unique ne suffirait pas à tous les besoins, et s'il n'y aurait pas un moyen plus efficace d'organiser la République. L'orateur n'est pas éloigné de penser que la création d'un Sénat n'est pas indispensable ; mais, puisque cette question a surgi, l'orateur accepte le débat sur ce terrain. Il s'agit donc d'examiner aujourd'hui quel sera le mode de recrutement du Sénat et quelles seront ses attributions.

L'orateur, à ce propos, reproche au projet de la commission d'être bien vieux, quoiqu'il ne date que de six mois à peine et de constituer un véritable anachronisme. En effet, inspiré en majeure partie par l'ancien projet du duc de Broglie, il ne répond plus ni au caractère ni aux nécessités de la situation nouvelle qui résulte du vote du 30 janvier.

Une Chambre de combat, une Assemblée de résistance pouvait alors sembler avoir sa raison d'être. Il n'en est plus de même, depuis que l'Assemblée a eu le courage et la générosité de se rallier à la République. (Mouvement.)

Que demande la commission ? Son projet tend à instituer trois catégories de sénateurs. Des sénateurs de droit : ce mode monarchique de recrutement ne saurait s'accorder avec la forme républicaine. Des sénateurs nommés par le Président de la République : ici encore le projet de la commission est défectueux, en ce sens qu'il établit le Président juge et partie, puisqu'il l'investit du droit de nommer les sénateurs qui nommeront le Président lui-même. Une troisième catégorie comprendra les sénateurs nommés par les départements et les colonies.

L'orateur n'accepte pas davantage ce troisième élément. En résumé, il ne découvre dans le projet de la commission que le désordre, l'anarchie et l'illogisme. Un Sénat ainsi constitué ne pourrait que favoriser le bonapartisme. Il n'aurait aucun prestige,

aucune force morale : il serait pour le gouvernement un appui inefficace et stérile.

L'histoire nous apprend qu'aucun Sénat n'a jamais empêché un gouvernement de tomber. On l'a vu en février 1848. A cette époque, un membre de la Chambre des pairs dit à son collègue : « On vient de chasser la Chambre des députés à coups de crosses de fusils : je crains bien qu'on ne vienne nous chasser à coups de pieds ! » Et le pair ainsi interpellé répondit : « Vous vous flattez, je crois, qu'on ne viendra même pas. » (Mouvement.) Un phénomène absolument semblable s'est produit, le 4 septembre 1870, alors que le Sénat impérial fut oublié dans son palais solitaire et que nul ne s'occupa de lui.

Pour instituer un Sénat fort viable, il faut donc éviter d'en faire un corps aristocratique, bourgeois et censitaire. Il convient de lui donner l'investiture et la consécration du suffrage universel.

Tel est l'objet de l'amendement que M. Pascal Duprat propose de substituer à l'art. 1^{er} du projet de la commission. Cet amendement n'est pas une innovation. Le Sénat électif existe déjà dans la République américaine. Il existe en germe dans le projet de M. Dufaure. Enfin, il a pour lui l'autorité de M. le duc de Broglie, père du duc de Broglie actuel.

Les adversaires du Sénat électif objectent peut-être le danger des entraînements du suffrage universel. L'orateur ne s'émouss pas de cette objection. Il sait, en effet, que les entraînements que l'on semble redouter portent en eux-mêmes leur remède.

L'orateur conclut en recommandant son amendement à la sollicitude éclairée de ses collègues. L'Assemblée a déjà pris le parti de se réconcilier avec la République et de la reconnaître. Le jour est venu pour l'Assemblée de compléter son œuvre en organisant la République conformément à ce que commandent la logique et le patriotisme. (Applaudissements à gauche.)

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — L'amendement de M. Pascal Duprat et celui de M. Bardoux sont l'un et l'autre la négation du projet de la commission. L'orateur, pour les réfuter, attendra que l'amendement de M. Bardoux ait été développé. Il ne veut répondre qu'un mot à M. Pascal Duprat. M. Pascal Duprat paraît craindre qu'un Sénat qui ne tire pas son origine du suffrage universel n'ait pas la force nécessaire pour résister aux révolutions. C'est là une erreur. Le Sénat aura la force de résister aux révolutions, parce qu'il sera la loi, et la loi placée entre les mains du maréchal de Mac-Mahon, c'est la force. (Très-bien ! très-bien ! au centre droit.)

Le président met aux voix l'amendement de M. Pascal Duprat. Après deux épreuves déclarées douteuses, il est procédé au scrutin public.

Le président déclare que l'opération du pointage est nécessaire.

La séance est suspendue à 4 heures 5 m. et reprise à 4 h. 35.

Voici le résultat du scrutin sur l'amendement de M. Pascal Duprat :

Table with 2 columns: Category and Count. Votants, 632; Majorité absolue, 317; Pour l'adoption, 322; Contre, 310.

L'Assemblée nationale a adopté. (Mouvement.)

M. Batbie, président de la commission constitutionnelle, monte à la tribune pour demander le renvoi de la suite de la discussion à demain.

« Il reste peu de chose, dit l'orateur, du projet de la commission et la commission a besoin de délibérer pour présenter demain de nouvelles résolutions. »

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Paris, 12 février, 7 h. 20 du matin.

Les 322 députés qui ont voté pour l'amendement Duprat comprennent la totalité de l'Union républicaine et la gauche, la majorité du centre gauche et 24 bonapartistes.

D'autre part, ont voté contre, toute la droite modérée, le centre droit, quelques membres de l'extrême droite, le groupe Lavergne et 19 membres du centre gauche.

85 abstentions, dont 55 de l'extrême droite et 14 du centre gauche.

M. Thiers a voté POUR. Les ministres ont voté contre. M. Dufaure s'est abstenu.

Après la séance, la commission constitutionnelle a discuté la proposition de donner sa démission. Elle décidera aujourd'hui.

Le centre gauche a nommé les délégués chargés de conférer avec le centre droit et de lui demander quelle transaction pourrait rétablir l'accord. Les organes républicains disent que la gauche est décidée à donner toutes garanties (??). — HAVAS.

Il se pourrait que l'extrême gauche déposât encore une nouvelle proposition tendant à demander la dissolution avant toute organisation d'un Sénat quelconque.

C'est hier que le conseil d'Etat (section du contentieux) a été appelé à prononcer sur la réclamation dont l'a saisi le prince Napoléon, relative à son exclusion de l'armée française.

La répartition de l'emprunt de la ville de Paris attribuera 1/40 pour 100 aux souscripteurs de plus d'une unité; il faudra donc, pour avoir deux obligations, avoir souscrit à 40 obligations.

Les Pères jésuites, directeurs de l'école préparatoire de Sainte-Geneviève, à Paris, rue Lhomond, 48, ont fourni cette année à l'École Saint-Cyr quatre-vingt-dix-neuf élèves, parmi lesquels huit ont été des dix premiers. Ils ont, en outre, fait entrer à l'École polytechnique trente-cinq de leurs élèves.

Ils viennent de publier l'annuaire de leur maison, depuis le 12 octobre 1854, époque de la fondation, jusqu'au 31 juillet 1874. Ils y ont mis, par ordre alphabétique, les noms de leurs 3,207 élèves, avec le temps qu'ils ont passé dans l'établissement, la carrière qu'ils ont embrassée et les succès qu'ils y ont eus.

Nous avons tiré de cette longue liste, qui remplit 333 pages d'un livre grand in-42, une statistique qui a son éloquence :

Sujets fournis à l'École militaire de Saint-Cyr, 773 :

A l'École polytechnique, 245 ;

A l'École navale, 147 ;

A l'École centrale, 172.

975 de ces officiers ont pris une part active à la guerre de 1870. Il en est mort 81 sur le champ de bataille. Ils sont maintenant 688 en activité de service dans l'armée de terre.

LE FAUTEUIL DE M. ALEXANDRE DUMAS.

Jeudi, M. Alexandre Dumas fils a été reçu officiellement à l'Académie et a prononcé son discours.

Le fauteuil où l'auteur du *Demi-Monde* et de la *Dame aux Camélias* va s'asseoir a été successivement occupé par dix immortels depuis la fondation de l'Académie.

Le premier en date est Courart (1634), dont Boileau appréciait si bien le *silence prudent*.

En 1675, le président Roze lui succéda. Il n'avait aucun titre littéraire; mais il avait rendu quelques services à l'Académie, et celle-ci se l'associa.

Il fut remplacé, en 1701, par Louis de Sacy, un avocat au Parlement, le traducteur de Pléne le Jeune, et l'habitué de Port-Royal des Champs.

Vinrent ensuite : Montesquieu (1728), l'un des plus grands génies du dix-huitième

siècle, l'auteur des *Lettres persanes* et de l'*Esprit des Lois* ;

Châteaubrun (1755), un poète aujourd'hui oublié ;

Le marquis de Chastellux (1775), l'un des grands seigneurs les plus aimables et les plus spirituels qui se soient fait honneur de cultiver les lettres ;

Nicolas (1789), le président de la chambre des comptes, mort sur l'échafaud en 1794 ;

François de Neuchâteau (1795), le fils d'un pauvre instituteur, qui tomba de la cour de Voltaire dans l'étude d'un procureur et qui mena de front la pratique des lois et l'étude des lettres ;

Enfin, Pierre Lebrun (1828), le poète lyrique du premier Empire, qui fut longtemps le doyen de l'Académie, et qui mourut, en mai 1873, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Le Frère Philippe.

(Suite.)

IV.

Le 15 août 1870, les détails sur les défaites de l'armée du Rhin arrivaient de toutes parts à Paris. Le frère Philippe en était accablé. La blessure faite à ce cœur si français ne devait pas se fermer. En sortant de la messe, il écrivit au ministre de la guerre pour mettre à sa disposition tous les établissements libres de l'institut, ainsi que les écoles communales dirigées par les frères. « Tous les frères, disait le frère Philippe, s'offrent pour prodiguer leurs soins aux malades et aux blessés qui leur seront confiés. Les soldats aiment nos frères, et nos frères les aiment; un grand nombre d'entre eux, ayant été élevés dans nos écoles, seront heureux de recevoir des soins inspirés par le zèle et le dévouement de leurs anciens maîtres. Les membres de mon conseil, nos frères visiteurs et moi-même, oubliant nos fatigues et les nombreuses années que nous avons consacrées à l'éducation de la classe ouvrière, nous nous ferons un devoir de surveiller ce service et d'encourager nos frères dans cet acte de charité et de dévouement. »

Avant même que cette offre fût officiellement adoptée, les frères mirent à la disposition de l'autorité leurs maisons pour y recevoir les malades et les blessés, et leurs personnes pour les soigner. A partir de ce moment, l'histoire de la campagne est inséparable de l'histoire de leur dévouement. Les services éclatants qu'ils ont rendus sur tous les points du territoire ont laissé des souvenirs qui ne s'effaceront pas.

Dès nos premiers désastres, les sapeurs-pompiers de plusieurs départements accoururent à la défense de Paris. Ils reçurent l'hospitalité, les uns dans les établissements de l'Etat, les autres dans les principales maisons d'éducation de la rive gauche de la Seine. Quelques compagnies des Côtes-du-Nord furent dirigées vers le faubourg Saint-Germain, à l'établissement des frères de la rue Oudinot. Le frère Philippe les attendait à la porte.

« Considérez-vous comme chez vous, leur dit-il, et regardez cette maison comme la vôtre; les frères sont tous les serviteurs des serviteurs de la patrie... Combien êtes-vous ? » ajouta-t-il.

— Deux cents, lui répondirent les sapeurs-pompiers.

— C'est peut-être beaucoup, dit un des frères présents, en interrogeant du regard le frère Philippe.

— Ce n'est pas trop, reprit ce dernier; nos novices, qui ne sont pas fatigués, en seront quittes pour aller coucher chez nos frères de Passy.

Les sapeurs-pompiers des Côtes-du-Nord n'oublieront jamais les soins que les frères de la rue Oudinot leur prodiguèrent pendant leur court séjour dans leur établissement. Quand ils partirent, ils reçurent chacun du frère Philippe une médaille de la Sainte-Vierge.

Dès leur arrivée dans leur pays, ils firent écrire au frère Philippe, par leur chef d'abord, et par M^r David, évêque de Saint-Brieuc, pour remercier en leur nom le vénéré supérieur.

Bientôt Paris fut menacé. Voici le moment de prouver, dit le frère Philippe, que nous enseignons le patriotisme en même temps que la religion, et il chargea le frère Baudime, un des assistants, de provoquer, parmi les frères, un mouvement en faveur des ambulances.

Tous, sans exception, se firent inscrire. C'était à qui éviterait d'être exempt pour cause de santé ou d'âge. On dut faire un règlement pour le service des champs de bataille.

A chaque engagement, trois cents frères, lestés d'un pain de deux sous, d'une tablette de chocolat et d'une gourde de vin dont les blessés buvaient la plus grande partie, se rendaient au pas militaire sur le terrain de la lutte. Ils portaient, suspendu au côté, un sac de toile grise renfermant des bandes, des compresses et des cordiaux. Par n'importe quel temps, et à toute heure, frère Philippe les accompagnait.

En vain faisait-on comprendre aux braves frères qu'ils devaient rester en arrière des lignes; ils marchaient jusqu'aux premiers rangs de l'armée. Ils se mêlaient aux soldats, et, sitôt qu'un combattant tombait, deux frères accouraient en faisant le signe de la croix et le portaient, sous une pluie de mitraille, jusqu'à la voiture la plus proche : *Mon frère, ayez courage*, disaient-ils en entourant de leurs bras les corps sanglants des soldats; ils étaient sublimes dans leur modeste dévouement. Sitôt que la mitraille cessait de pleuvoir sur un point, ils s'éloignaient. Ils recherchaient le danger, se disputant la besogne la plus pénible, sans distinction de rang, avec cet admirable sentiment d'égalité qui fait la force de leur ordre.

A Champigny, les frères s'étaient rapprochés de l'ennemi. L'un d'eux, en portant un soldat, reçut une balle dans un bras; malgré cette blessure, il poursuivit sa route et revint en face de l'ennemi. Un éclat d'obus emporta l'épaule d'un cheval à ses côtés et, en ricochant, le blessa grièvement à une jambe. Le sang ruisselait dans sa chaussure, on lui cria de se retirer, mais en vain. N'écouter que son courage, il se serra la jambe avec un mouchoir et continua son œuvre.

Trois autres se montrèrent hardis jusqu'à l'imprudence. Ils se tenaient autour d'une batterie pour relever les blessés, lorsque le général Ducrot vint à passer. Le vaillant général, en les voyant, s'écria : « Mes frères, vous êtes trop avancés. Il y a ici un danger certain. Retirez-vous... Croyez-moi, l'humanité et la charité ne demandent pas qu'on aille aussi loin. » A quoi M^r Bauër, qui l'accompagnait, répondit : « Général, ils s'éloigneront parce que vous l'ordonnez; mais jamais vous ne verrez les frères reculer devant le danger. »

Non loin de là, quatre frères étaient informés qu'un capitaine blessé se trouvait sans secours dans une maison située du côté des Prussiens. Aussitôt ils s'élançèrent sous les feux qui se croisaient, et rapportèrent dans leurs bras cet infortuné capitaine, ému jusqu'aux larmes de tant de dévouement. Son admiration était si grande qu'il oubliait son mal pour témoigner sa reconnaissance à ceux qu'il appelait ses sauveurs. Il les invitait à aller le voir quand il serait dans sa famille.

Les soldats, témoins de pareille abnégation, s'écrièrent : « Frères, vous êtes des nôtres; revenez avec nous. » Ils revinrent en effet; au même instant un obus éclata au milieu d'eux, tua un cheval et son cavalier qui tomba sur un frère dont la robe fut en même temps traversée par un éclat. La poitrine du militaire était ouverte et le cœur gisait à terre. Le frère était jeune : il pâlit un moment, mais, à la vue de ce cœur, il fut saisi d'attendrissement et de respect. Il s'agenouilla, récita quelques prières et le remit dans la plaie béante.

Des frères relevèrent à Champigny l'héroïque général Renault. Un éclat d'obus lui avait broyé un pied. « Allons, mon général, du courage ! » lui dit le frère directeur de Montrouge, en lui offrant quelques gouttes de rhum; « avec de bons soins, Dieu aidant, vous marcherez encore. » — « Ah ! mon frère, répondit le général, voyez ma tête; j'ai blanchi sur les champs de bataille; j'ai fait 22 campagnes, mais jamais je n'ai vu d'engagement aussi meurtrier que celui-ci. » Puis il ajouta : « Faites-moi transporter à l'hôtel de Toulouse; il y a là une bonne et sainte fille qui aura soin de moi. »

(A suivre.)

JULES DELMAS.

Etranger.

ALLEMAGNE.

La Gazette de Cologne, parlant des révélations du journal italien la *Epoca*, relatives à

la correspondance échangée en 1867 entre Mazzini et le gouvernement prussien en vue d'empêcher l'alliance franco-italienne, dit que cette publication est propre à troubler la bonne intelligence qui règne entre l'Allemagne et l'Italie, d'autant plus qu'elle a lieu au moment où l'empereur d'Allemagne se dispose à faire un voyage à Rome.

La Gazette de Cologne discute ensuite la question de savoir si les lettres publiées par la *Epoca* sont authentiques, et se prononce dans le sens affirmatif.

Les évêques allemands viennent de publier une protestation collective contre la dépêche du prince Bismark du 14 mai 1872, relative à l'élection pontificale.

Cette dépêche, qui a été mentionnée dans le procès d'Arnim, a paru, comme on sait, au moniteur officiel de l'empire d'Allemagne quelques jours après la condamnation de l'ex-ambassadeur.

ESPAGNE.

Les lettres carlistes, en date du 11 février, constatent l'échec des alphonistes et se terminent ainsi :

« Les libéraux devront abandonner incessamment Pampelune, démembrer leur armée de l'Ebre pour arrêter nos progrès de Catalogne, Aragon, Valence, Murcie, etc., concentrer quelques troupes à Madrid en vue des traditionnels *pronunciamientos* inséparables des royautés constitutionnelles en Espagne; enfin, augmenter les garnisons des grandes villes, agitées déjà par les manées républicaines ou fédéralistes. »

« Espérons que ce printemps le vaillant roi Charles VII, qui combat depuis vingt mois et qui est, aujourd'hui, entouré des principaux princes de sa famille, dont la conduite a été si brillante à Lacar, pourra réaliser cette seconde partie de son programme :

« Appelé à tuer la révolution, je la tueraï, soit qu'elle fasse preuve de la férocité sauvage d'une impiété éhontée, soit qu'elle s'abrite sous le manteau hypocrite d'une piété feinte. »

LARZAT.

Voici une dépêche relative aux événements de Catalogne :

« D'Ax, 9 février, 9 h. 30 matin. »

« Grande victoire de Raphael Tristany, à Prades, sur le bataillon Tyo de Ceula. »

« Les alphonistes ont perdu 800 hommes. »

« L'enthousiasme est indescriptible. »

« Défections nombreuses de l'ennemi. »

Nouvelles militaires.

La commission de l'armée a décidé de soutenir à tout prix la création du capitaine en second introduite dans la loi sur les cadres à la délibération en deuxième lecture.

Elle proposerait, au cas de trop vive opposition de la part de la commission des finances, la suppression du quatrième régiment de tirailleurs algériens et, en dernier lieu, celle de six bataillons de chasseurs à pied.

On expérimente en ce moment-ci, dans les régiments de Paris, un nouveau *pain biscuité* d'une conservation plus facile en campagne que le pain ordinaire et qui pourrait être distribué aux troupes comme vivres de réserve. Des expériences sont faites également à Paris sur le bataillon à quatre compagnies récemment adopté par l'Assemblée nationale comme unité tactique de l'infanterie.

De nouvelles mesures viennent d'être prises, sur la proposition du général de Cissey, ministre de la guerre, par le maréchal-président de la République, en vue d'attirer des artistes de talent dans les musiques militaires et d'empêcher les musiciens distingués qu'elles renferment déjà d'abandonner le service.

Non-seulement les conseils d'administration des corps pourront accorder aux musiciens des primes mensuelles de fonctions en rapport avec leur talent et les services qu'ils rendent, mais ils auront en outre la libre et entière disposition d'un crédit de sept mille francs attribué à chaque régiment, afin d'encourager les études des musiciens.

classés, des musiciens commissionnés, sans attributions de classe, ainsi que des soldats musiciens.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOUS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Pascal Duprat (Sénat élu directement par le suffrage universel, sans catégories d'éligibles) :

A voté pour : M. Maillé.

Ont voté contre : MM. Châtelain, Delavau, Joubert, Durfort de Civrac, de Maillé, Montrieux, Max Richard, Mayaud, de Cumont. M. de la Bouillerie s'est abstenu.

Dans le dernier numéro du *Bulletin de l'instruction primaire*, une note officielle rappelle aux instituteurs et aux institutrices qu'il « leur est absolument interdit d'admettre et de laisser circuler dans l'école aucune pétition, adresse, et autres documents analogues, de quelque nature qu'ils soient. »

M^r Freppel, évêque d'Angers, est arrivé à Florence le 7 et est reparti le soir même pour Rome.

M^r l'évêque d'Angers est arrivé à Rome, mardi matin, et a été reçu ce même jour par Son Eminence le cardinal Antonelli. Le lendemain, mercredi des cendres, il a eu une audience du Saint-Père qui a duré trois quarts d'heure.

Concert de la Musique municipale.

Demain dimanche, à huit heures du soir, aura lieu, dans la salle de la Mairie, le concert donné à ses souscripteurs par la musique municipale de Saumur.

Voici le programme de cette soirée :

Fra-Diavolo, ouverture.
Marietta, mazurka.
Romance de la *Favorita*.
Albine, polka.
Folle nuit, valse.

CHANT.

David chantant devant Saül.
Le Nid abandonné.
Les Deux Notaires.

Ce soir (samedi) aura lieu, au Grand-Théâtre d'Angers, la quatrième représentation de *Giroflé-Girofla*. L'exécution de cette œuvre est, dit-on, splendide, grâce aux talents réunis de M^{lle} Allonzieux, l'artiste en représentation, M^{me} Martelli, l'excellente première dugazon, chargée du joli rôle de Paquita, M. Géraizer, la sympathique basse chantante, et M. Descamps, le gracieux second ténor. On ajoute que MM. Dorlin et Sylvy, M^{mes} Anglade et Savenay, et jusqu'aux petits cousins, sont également parfaits.

Il paraît que, dès le premier soir, au sortir du Grand-Théâtre, on entendait fredonner :

Père adoré,
C'est Giroflé,
Qui vient, avant son mariage,
Te demander de lui donner
Sur ce point les conseils d'usage.

Et d'autres voix répondaient :

Petit papa,
C'est Girofla,
Qui vient, avant son mariage, etc.

C'était le commencement de l'engouement; à Angers comme partout, le triomphe de l'opéra bouffe sur l'opéra, l'avènement de l'art gai, dont parlait récemment Offenbach, de cet art gai, qui a fait retirer la *Haine* de Sardou après vingt représentations, et en assure cinq cents à *Orphée aux Enfers*.

Giroflé-Girofla n'aura pas cinq cents représentations dans notre ville, dit le *Journal de Maine-et-Loire*; mais tout Angers y viendra, et Pellouailles, et les Ponts-de-Cé aussi.

Pendant la représentation de dimanche dernier, dit la *Mayenne*, M. le commissaire de police de Laval s'est vu forcé de dresser procès-verbal contre deux acteurs de la troupe en représentation, pour infractions aux articles 47 et 53 du règlement sur le théâtre et pour ivresse scandaleuse et inconvenance envers le public.

LE CARNAVAL A NANTES.

Mardi dernier, les promenades du Carnaval ont été favorisées par un temps superbe, quoique très-froid.

Malheureusement elles ont servi de prétexte à des scènes regrettables, que la police n'a pas pu prévenir et n'a pas su réprimer. Des gamins en grand nombre se sont apostés sur le passage des voitures, surtout aux approches du boulevard Delorme, et les ont assaillies par des jets continus d'orange et même de pierres. Il en est résulté plusieurs accidents, et diverses personnes ont été cruellement blessées. Une dame a eu un œil atteint au point qu'elle a dû s'aliter; un enfant a été atteint si violemment par une pierre que l'on a des inquiétudes à son égard. Nous citons ces deux faits entre cent, sinon entre mille.

Quelques drôles ont été saisis par les passants et remis entre les mains des sergents de ville; d'autres ont reçu sur place l'exemplaire châtiement de leur méchanceté. On nous cite un honorable ancien maire du département qui, voyant ses enfants et sa mère frappés par des pierres, a saisi un gamin qui se livrait à ce coupable exercice, s'est fait immédiatement justice en jetant le polisson à terre.

Tout cela démontre que le lancement des projectiles quelconques en temps de Carnaval devrait être formellement interdit et sévèrement puni. (Union bretonne.)

Faits divers.

Le beau château de Chaumont-sur-Loire, tout plein des souvenirs de Catherine de Médicis, de Diane de Poitiers, du cardinal d'Amboise, et la terre qui en dépend, viennent de changer de propriétaire, dit le *Figaro*.

M^{lle} Say, fille de l'ancien raffineur, vient de l'acheter 4,800,000 fr., au vicomte et à la vicomtesse Walsh.

M^{lle} Say est sœur de M^{me} la comtesse de Trevern, dont le premier mari, le comte de Brissac, est mort à Genève, après la guerre, des suites de ses fatigues.

A Rennes, le chef de la grande maison d'imprimerie, M. Oberthur, a donné lundi, à ses cinq cents ouvriers, pour fêter sa nomination dans la Légion d'Honneur, une brillante fête. Un banquet monstre a réuni tout le personnel de l'imprimerie. Il était présidé par le préfet, M. Delpon de Vissec, entouré du procureur général et du maire de Rennes.

Une agréable surprise était réservée, au dessert, aux ouvriers; ils ont trouvé dans leur couvert un livret de 400 fr. ou de 50 fr., suivant leur ancienneté dans la maison. C'est un cadeau de 20,000 fr. que leur a fait leur patron.

Un affreux malheur est arrivé dimanche 31 janvier, au village de Tirien, en la commune de Ploumilliau (Côtes-du-Nord).

Un jeune homme de 15 ans, le nommé Guyomard (André), demeurant chez ses parents, cultivateurs, était occupé à charger un fusil, que son père était allé emprunter la veille, pour détruire les corbeaux qui nuisaient à ses récoltes, lorsque, par un faux mouvement, il fit jouer la détente, et le coup, qui est parti aussitôt, est allé se loger dans la tête de sa mère qui, le corps à demi ployé, lavait de la vaisselle, à deux mètres de la bouche du canon du fusil.

La pauvre femme est morte sur le coup... Le malheureux fils est plongé dans le plus violent désespoir depuis ce terrible accident.

Une détonation formidable a mis tout à coup une partie de la ville de Vesoul en émoi.

Un épicière avait placé au-devant de son magasin, sur la voie publique, un petit tonneau vide, mais qui avait contenu du pétrole. Un jeune enfant, porteur d'un de ces petits pistolets à fulminate qui servent d'amusement, s'avisait de l'introduire dans la bonde du tonneau et de tirer. Aussitôt, les gaz qui restaient encore s'enflammèrent, les douves volèrent en éclats avec un bruit terrible, et l'enfant fut à la fois gravement

brûlé au bras et contusionné en plusieurs places.

LA RÉCOLTE DU VIN EN FRANCE.

Le ministre des finances vient de dresser un tableau fort intéressant de la production des vins en 1874.

L'ensemble de la récolte a atteint 62 millions 446,425 hectolitres, tandis qu'il n'avait été, pour l'année 1873, que de 35 millions 745,629 hectolitres.

La Charente a produit 4,520,946 hectolitres; — la Charente-Inférieure, 7 millions 277,456; — la Corrèze, 277,045; — la Dordogne, 4,581,529; — La Gironde, 5,423,643; — l'Indre, 457,967; — l'Indre-et-Loire, 965,505; — le Loir-et-Cher, 546,424; — la Loire-Inférieure, 1,914,426; — le Maine-et-Loire, 609,393; — la Sarthe, 450,539; — les Deux-Sèvres, 343,668; — la Vendée, 724,066; — la Vienne, 797,068; — la Haute-Vienne, 42,582.

LE CHAMPAGNE AUX ÉTATS-UNIS.

Pendant l'année 1874, il a été importé à New-York et à Boston 153,032 paniers de champagne contenant 4,886,984 bouteilles. En enregistrant ces chiffres, le *Herald* ajoute :

« Ces importations équivalent à une bouteille et demie par tête d'habitant. S'il y avait seulement 5,000 personnes consommant une bouteille de champagne par jour, cela absorberait toute la quantité importée. Mais il est certain que 5,000 bouteilles par jour ne sauraient couvrir la consommation de New-York et de Boston et des localités que ces villes approvisionnent. D'où vient donc le surplus ? »

Le *Herald* ne peut ignorer, dit le *Messenger franco-américain*, qu'on fabrique d'assez grandes quantités de soi-disant champagne à New-York, dans le New-Jersey et aussi dans l'Ouest. Il est probable, d'ailleurs, que la consommation de cette boisson de luxe aura subi, en 1874, une réduction assez forte par suite de la mauvaise situation économique du pays.

LE BON GITE.

Le *Figaro* a publié sous ce titre, un petit poème très-original, très-saisissant de M. Deroulède. Le voici :

Bonne vieille, que fais-tu là ?
Il fait assez chaud sans cela ;
Tu peux laisser tomber la flamme.
Ménage ton bois, pauvre femme,
Je suis séché, je n'ai plus froid.
Mais elle, qui ne veut m'entendre,
Met un fagot, range la cendre :
« Chauffe-toi, soldat, chauffe toi. »
Bonne vieille, je n'ai pas faim.
Garde ton jambon et ton vin.
J'ai mangé la soupe à l'étaupe.
Veux-tu bien m'ôter cette nappe !
C'est trop bon et trop beau pour moi.
Mais elle qui n'en veut rien faire,
Taille mon pain, remplit mon verre :
« Refais-toi, soldat, refais-toi. »
Bonne vieille, pour qui ces draps ?
Par ma foi, tu n'y penses pas !
Et ton étable, et cette paille
Où l'on fait son lit à sa taille ?
Je dormirai là comme un roi.
Mais elle, qui n'en veut démordre,
Place les draps, met tout en ordre :
« Couche-toi, soldat, couche-toi ! »
— Le jour vient, le départ aussi, —
Allons ! adieu... Mais qu'est ceci ?
Mon sac est plus lourd que la veille,
Ah ! bonne hôtesse ! Ah ! chère vieille,
Pourquoi tant me gêner, pourquoi ?
Et la bonne vieille de dire
Moitié larme, moitié sourire :
« J'ai mon gars soldat comme toi ! »

LES DESCENDANTS DES DRUIDES.

Vous seriez-vous jamais douté qu'il existât encore des druides ? Un savant Anglais, le docteur Couway, l'affirme dans une lettre au *The Cincinnati Commerce*.

D'après M. Couway, il y a dans le sud du pays de Galles une secte mystérieuse dont on sait peu de chose, sinon que ses mem-

bres sont pauvres; qu'ils vivent disséminés sur les collines des environs de Pontiprid et se réunissent deux fois par an, au solstice d'été et au solstice d'hiver, sur une montagne appelée Eglwysilan dont le nom paraît venir du mot français *église* auquel on a joint le mot gallois *ilan*, qui signifie élévation, colline. Il est vrai que les sectaires en question, qui doivent être bien informés disent que *Ilan* est le nom d'un de leurs anciens chefs; mais les savants, avec la ténacité qui les caractérise, ne veulent pas démordre de leur interprétation.

Sur cette montagne se trouve une sorte de cromlech ou pierre sacrée et un temple druidique semblable à ce qu'en France on appelle la grotte aux Fées ou encore Palais des Géants.

Leur chef actuel est un petit vieillard qui, dans ses réunions, tient à la main une longue baguette terminée par une petite sphère entourée de trois petites fourches.

Ce vieillard est, paraît-il, très-respecté. Quant à la doctrine de la secte, elle est antichrétienne et fort entachée de matérialisme.

Dernières Nouvelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

La séance d'hier vendredi est ouverte à 2 h. 3/4.

M. Thiers, arrivé par le train de 1 h. 25, assiste à la séance.

MM. Laurier, Arfeuillères et Lucien Brun font quelques observations sur le procès-verbal; le bruit empêche de les entendre.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis monte à la tribune pour faire part à l'Assemblée de la décision de la commission des Trente.

M. de Cisseu lui succède au milieu de l'attention générale.

Il déclare au nom du maréchal que le vote de jeudi est incompatible avec l'esprit conservateur des lois constitutionnelles votées jusqu'à ce jour, et qu'il ne pourrait s'y associer.

Le maréchal, ajoute le général de Cisseu, croit de son devoir de signaler cette incompatibilité à l'Assemblée, afin qu'elle avise, avant qu'un vote définitif ne la rende irrévocable.

(Grande sensation. Un murmure énorme à gauche. Le président fait un rappel à l'ordre.)

Une dépêche concernant la séance est ainsi conçue :

« M. Batbie, rapporteur de la commission des Trente, monte à la tribune et déclare que la commission ne prendra plus part au débat de la loi sur le Sénat.

» M. le général de Cisseu, vice-président du conseil, déclare que le maréchal de Mac-Mahon a blâmé le vote de la veille.

» M. Charreyron, au nom du centre droit, déclare que ce groupe imitera la commission.

» M. Laboulaye critique cette résolution du centre droit.

» M. Bérenger propose que le tiers du Sénat soit nommé par l'Assemblée nationale. »

Pour les articles non signés : P. GONET.

Au moment où toutes les préoccupations sont tournées vers la vigne et les maladies qui menacent de la détruire, nous recommandons vivement à nos lecteurs le journal LA VIGNE, qui compte neuf ans d'existence. Toutes les questions qui se rattachent à cette plante précieuse sont traitées par les viticulteurs les plus éminents, et toutes les expériences faites en vue de combattre le phylloxera sont notées avec le plus grand soin.

On s'abonne en adressant un mandat de poste à l'ordre de M. Charles Tondeur, directeur de *La Vigne*, 83, rue Truffaut, à Paris.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an (52 numéros).

Il est envoyé gratuitement deux numéros à toute personne qui en fait la demande.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}.

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 105^e fascicule, TRA à TRE, est en vente.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 15 février 1875.

Par extraordinaire, et pour cette fois seulement, AVEC LE CONCOURS DE M^{lle} ALLONZIEUX, des Bouffes-Parisiens.

Le grand succès du jour

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra bouffe nouveau en 3 actes, paroles de MM. A. Vanloo et E. Leterrier, musique de Ch. LECOQ, auteur de la *Fille Angot*.

M^{lle} ALLONZIEUX remplira les rôles de Giroflé et Girofla.

DISTRIBUTION :

Mourzouck, maure, M. Géralzer.
Marasquin, M. Descamps.
Don Boléro d'Alcazaras, M. Silvy.
Le chef des pirates, M. Dorlin.
Giroflé et Girofla, Mlle Allonzieux.
Paquita, Mme Martrelly.
Aurore, Mlle Anglade.
Guzman, Mme Gaugiran.
Pedro, Mlle Savenay.
Fernand, Mlle Fernande.
La marraine, Mlle Marie Georges.
Un page, Mlle Laire.

Almanzor, Mlle Lucile.
Le parrain, M. Alexandre.
Le percepteur, M. Puton.
Le notaire, M. Legros.
Le garçon d'honneur, M. Leterrier.
Le danseur, M. Paumier.

Costumes nouveaux. — Mise en scène de Paris.

Vu sa longueur, cet important ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgo et sans fraks, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-

vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castilleurt, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65.311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 78.564.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68.471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les ma-

lades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	84	05	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	697	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	521	25	»
4 1/2 % jouiss. mars.	94	50	1	Crédit Mobilier	465	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	830	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche	555	»	»	Société autrichienne, j. janv.	650	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	101	15	»	Est, jouissance nov.	532	50	»	Orléans	303	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	660	1	85	Paris-Lyon-Méditerranée	295	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	450	»	»	Midi, jouissance juillet.	1120	»	»	Est	293	50	»
— 1865, 4 %	480	»	»	Orléans, jouissance octobre.	920	»	»	Nord	304	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	309	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	588	75	»	Ouest	293	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	381	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	900	»	»	Midi	294	50	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	67	»	»	Deux-Charentes	277	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	557	50	»	Société Immobilière, j. janv.	327	50	»	Yendée	243	50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	»	»	»	Canal de Suez	506	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	377	50	7								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	875	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 04 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers, omnibus.)
9 — 01 — — — — soir, omnibus.
1 — 31 — — — — express.
4 — 19 — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Suivant acte reçu par M^r CLOUARD, notaire à Saumur, soussigné, et son collègue, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante-quinze, portant cette mention : « Enregistré à Saumur, le deux février mil huit cent soixante-quinze, folio 27, verso, case 4. Reçu deux cent quatre-vingts francs, décimes, soixante-dix francs. (Signé : CUINAT.) »

M. CHARLES COUTARD père, négociant en métaux, demeurant à Saumur.
Et M. EUGÈNE COUTARD fils, commis-négociant, demeurant aussi à Saumur.

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour le commerce des métaux.

La raison sociale est : C. COUTARD ET FILS.

Le siège de la société est à Saumur, place du Petit-Thouars, n° 3, dans la maison de M. Coutard père.

La signature sociale est celle de la raison sociale : C. Coutard et fils, et appartiendra également à chacun des associés, mais seulement pour les affaires de la maison de commerce.

Le fonds social est de deux cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf francs soixante-et-onze centimes.

La société est contractée pour cinq ans, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent soixante-quinze. « Extrait, par ledit M^r Clouard, soussigné, de la minute de l'acte de société sus-énoncé, dont une expédition a été déposée au greffe de la justice du canton sud de Saumur, le douze février mil huit cent soixante-quinze, et au greffe du tribunal de commerce de Saumur, le même jour. (79) (Signé) : CLOUARD.

Les parents, dans la ligne maternelle, de PIERRE DENIS, né à Saumur, le 10 novembre 1795, greffier de justice de paix, fils de Pierre Denis, perruquier, et Françoise-Jeanne Lambert, son épouse, décédée à Saumur, quartier des Ponts, le 19 novembre 1835, laquelle était fille de Jean Lambert, liquoriste, et Anne-Françoise Bonneau, son épouse, originaires de Saint-Lambert-des-Levés.
Sont invités à se présenter en l'étude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur. (80)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

A L'AMIABLE ET AU DÉTAIL, Au gré des acquéreurs,

TERRES ET VIGNES

Communes de Varrains et St-Cyr, Et de diverses dépendances

L'ANCIEN CHATEAU DE CHACÉ

Commune de Chacé,

Compreuant vaste habitation, cour, spacieuses servitudes, et un clos de 3 hectares 22 ares.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.
S'adresser à M. FORGET, expert-géomètre à Montreuil-Bellay, qui se trouvera, le dimanche 14 février 1875, à la Mairie de Chacé, et à M^r LAUMONIER. (71)

Etude de M^r SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue de Poitiers, Anciennement rue du Champ-de-Foire,

Occupée par la boulangerie de la Société de Secours mutuels et appartenant aux époux Etienney.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^r SANZAY, notaire. (76)

A VENDRE

DE SUITE.

BELLE PETITE PROPRIÉTÉ

Située route de Varrains.

S'adresser, pour traiter, chez M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, ou chez M^{me} PERNOT, rue de la Petite-Douve, n° 28. (67)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA FERME DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Lévéés.

Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 5 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mercredi 17 février 1875, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Pallu du Bellay, juge de paix, rue du Prêche, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lit, fauteuils et chaises style Louis XIII, étagère de salle à manger style algérien, tables antiques à colonnes torses, chaises nacrées, table de salle à manger, belles glaces, pendoles, flambeaux Louis XV, tables de toilette, très-beaux rideaux, galeries dorées, une belle suspension et sa lampe, deux beaux services, un porcelaine doré, l'autre à fleurs, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, édredons, quantité de beau linge, vins fins en bouteilles, vin en barriques, *Journal du Palais*, depuis 1822. Code annoté de Ciret. Manuel du Ministère public. Traité de justice de paix, Bioche et autres ouvrages de droit et littérature, bibliothèque, une lessiveuse, batterie de cuisine, bois de chauffage et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

MAISON, à Saumur, rue de la Comédie, n° 27. S'adresser audit notaire. (26)

MAISON

A LOUER Rue des Pains, n° 10. S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire. (54)

7,000 BOUTEILLES VIN DE CHAMPAGNE

VENTE PUBLIQUE AU HAVRE

Place de la Mûre, Le 19 février 1875, à onze heures du matin.

S'adresser, pour renseignements, à M. TREFOUËL, arbitre de commerce et syndic de faillites, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, n° 7, au Havre. (72)

Agrandissement des Magasins

DE

LA GLANEUSE

Pendant les réparations

LES

MAGASINS SONT TRANSFÉRÉS

29, Rue Saint-Jean, 29.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.